

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.300
11 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major par intérim de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 9 février 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

Patrouille 43 [point 2398-2816 (coordonnées approximatives)] : Entre 12 h 1 1/ et 12 h 15 tir d'arme automatique et d'armes individuelles par les forces israéliennes.

2. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue d'Israël selon laquelle le 9 février à 14 h 50 et à 20 h 20 les forces syriennes auraient ouvert le feu au nord-est de Tell Ech Chams [point 2430-2950 (coordonnées approximatives)].

La plainte ci-dessus n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).